



Reconnue d'utilité publique

Résidence Autonomie La Verrerie

1, rue des mésanges – Auberchicourt

LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE À VOUS !

Toute l'équipe de la résidence autonomie *La Verrerie* vous souhaite la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et l'accompagnement nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

VOTRE CADRE DE VIE

Située à Auberchicourt, à proximité de Douai, la résidence autonomie *La Verrerie* bénéficie d'un cadre verdoyant et agréable.

Elle doit son nom aux verreries Caton qui produisaient, avant la première guerre mondiale, de la gobeletterie à Auberchicourt.

Elle propose 42 logements en hébergement permanent, dont 26 studios en résidence collective et 16 logements individuels en pavillon. Des séjours temporaires et d'essai sont possibles.

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels compétents et formés pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule en toute sécurité et dans le respect de vos droits et de vos libertés

CHEZ VOUS, POUR VOUS

La résidence propose des appartements de type T1 collectif (35 m²) ou T2 individuels (50 m²), pour personne seule ou en couple. Tous sont équipés d'une kitchenette, d'une terrasse ou d'un balcon ainsi que d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Dans les logements collectifs, nous mettons à disposition un système d'appel d'urgence pour que vous vous sentiez en toute sécurité. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec un téléconseiller.

Vous avez la possibilité d'aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier, vos objets personnels et d'apporter votre téléviseur et votre téléphone (installation à votre charge). Une connexion Wi-Fi est disponible dans les parties communes. Vous pouvez également, sous certaines conditions, amener votre animal de compagnie.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en weekend. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À SAVOIR

L'entretien des parties communes est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).

Pour le nettoyage du linge de maison (les serviettes de toilette, les draps...) et le blanchissage de vos vêtements personnels, des machines à laver seront mises à disposition par la résidence (frais à votre charge). Vous pouvez également apporter votre propre machine à laver dans votre logement, une arrivée d'eau est prévue à cet effet.

Les travaux quotidiens de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent de maintenance.

Chaque jour, le courrier est distribué par le personnel. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres affranchies que vous souhaitez envoyer.

La résidence possède un salon de coiffure (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.

Des prestataires extérieurs de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.

Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le coffre de la résidence.

VOTRE BIEN-ÊTRE

Les salariés de la résidence autonomie *La Verrerie* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, l'accompagnement et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- Le service hôtelier comprend des cuisiniers, des agents cadre de vie, un responsable cadre de vie et un agent de maintenance.
- L'équipe d'accompagnement comprend une animatrice.
- Le service administratif comprend, outre la direction, une secrétaire pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez lors des commissions de restauration. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, une salle est réservée à cet effet « *le restaurant du manoir* ». Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance (frais à votre charge).



Reconnue d'utilité publique

Les déjeuners et dîners sont servis au restaurant « *L'estaminet du Briquet* ».

En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel d'accompagnement ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner à partir de 7h30 ;
- le déjeuner à 12h15 ;
- le dîner à 18h30.

Vos activités

Nous proposons un programme d'animations varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, repas dansants ou à thème, gymnastique adaptée, yoga du rire, jardinage, sorties au parc, au théâtre, au cinéma, à des expositions...

Des rencontres peuvent être organisées avec les résidents de l'EHPAD *Le Domaine d'Aubert*, les enfants de la crèche attenante à l'établissement, les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, la pièce de vie est à votre disposition.

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier de notre abonnement à l'application Famileo, permettant de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.

UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

La Verrerie est une résidence autonomie, véritable substitut du domicile. Vous pourrez faire intervenir chez vous les services d'aide et de soins de votre choix.

Vous avez l'entièvre liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Si cela est nécessaire, l'équipe coordonne l'intervention des différents prestataires extérieurs dont vous avez besoin et vous aide dans les déplacements et gestes quotidiens, s'ils vous sont devenus difficiles.

Sachez également que *La Verrerie* fait partie du réseau de gérontologie local composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous consulter avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé afin de trouver ensemble les meilleures solutions d'accompagnement.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous allez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre livret de famille ou acte de naissance si vous êtes célibataire ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical de demande d'admission ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- vos copies des justificatifs de toutes les caisses de retraite ainsi que des relevés annuels ;
- votre relevé d'identité bancaire ;
- votre justificatif d'allocation logement, ou d'aide personnalisée au logement, le cas échéant ;
- votre copie de la notification de versement de l'APA, le cas échéant ;
- votre copie du contrat obsèques ;
- les coordonnées du notaire ;
- l'engagement à payer les frais de séjour.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale. En cas de recours à l'aide sociale départementale, il faut également fournir :

- vos trois derniers relevés de compte bancaire ;
- vos justificatifs de comptes rémunérés (CODEVI, LEP, Livret CE, Comptes Titres...) ;
- votre justificatif d'assurance vie ;
- si vous êtes propriétaire, le nom et l'adresse du notaire, l'acte notarié, le nom des locataires éventuels, le montant des loyers, les fermages ;
- votre ordonnance de tutelle.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 09h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au conseil de la vie sociale, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à l'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrons souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Moyens d'accès :

SNCF : Gare TER de Somain, située à environ 5 km.

Bus : Ligne 102 du réseau Arc-en-Ciel, arrêt « Auberchicourt Centre »

Tram : Ligne A, arrêt « Centre-ville ».

Voiture : Accès via la D943, parking disponible sur place avec 24 places visiteurs.

La Verrerie - Résidence autonomie

1, rue des mésanges

59165 Auberchicourt

Tél : 03.27.90.15.56

Courriel : ledomainedaubert@fondationpartageetvie.org

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 136 établissements et plus de 7 100 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations. fondationpartageetvie.org